

ORDRES
DE CHEVALERIE,
REGARDÉS GÉNÉRALEMENT

COMME SUPPOSÉS.

ORDRE *de Saint-Antoine.* (ÉTHIOPIE.)

INSTITUÉ, dit-on, en 570, par un roi d'Éthiopie, nommé *Jean le Saint*. Ceux qui parlent de cet ordre, disent que les chevaliers portoient un habit noir, avec une croix bleue en forme de *tau*, bordée d'or. Leur étendard, ajoutent-ils, étoit noir, chargé d'un lion tenant dans ses pattes de devant un crucifix, avec ces mots, *vicit leo de*

tribu Juda, le lion de la tribu de Juda a vaincu.

Observons qu'il n'est pas même question de cet ordre dans l'histoire d'Éthiopie par Ludolph.

ORDRE de la Sainte-Ampoule. (FRANCE.)

Institué, à ce qu'on prétend, par Clovis, le jour de son baptême, en 496. Il ne devoit y avoir dans cet ordre que quatre chevaliers, qui portoient au col un ruban de soie noire, où étoit attachée une croix à surfaces chanfrenées, et bordées d'or émaillé de blanc, ayant quatre fleurs de lis dans les angles, et, au centre, une colombe tenant de son bec la sainte Ampoule, reçue par une main; au revers on voyoit l'image de saint Remy.

Dans ces quatre chevaliers, on reconnoît aisément les quatre officiers qui, au sacre de nos rois, étoient chargés d'accompagner la sainte Ampoule, et que, pour cette raison, l'on appelloit *chevaliers de la Sainte-Ampoule*.

ORDRE du Chien et du Coq. (FRANCE.)

Lorsque Clovis se fit baptiser, une foule de seigneurs ou chefs français imitèrent son exemple. Lisoye de Montmorenci fut un des premiers, et c'est de là que cette illustre maison de Montmorenci avoit pris ces paroles pour devise, *Dieu aide au premier baron chrétien*. On ajoute que Lisoye, pour éterniser sa reconnoissance envers Dieu et envers son prince, et en même temps pour établir un témoignage permanent de sa fidélité envers l'un et envers l'autre, insitua l'ordre du *Chien et du Coq*.

On dit que le collier de cet ordre étoit d'or, composé de plusieurs chaînes, d'où pendoient un chien et un coq attachés ensemble, et que la devise étoit ce mot, *vigiles, vigilans*.

ORDRE de la Table ronde. (ANGLETERRE.)

Ainsi nommé, parce que les douze ou vingt-quatre seigneurs dont on dit qu'il étoit composé,

mangeoient, en certains jours de fête, à une table ronde, ou parce que les noms des chevaliers étoient écrits sur une table ronde autour de laquelle se faisoient les assemblées de l'Ordre. On place ce prétendu ordre sous 516, et on l'attribue à Arthus, roi fabuleux d'Angleterre.

Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on nommoit autrefois *table ronde*, certains combats singuliers ou joutes, et qu'on les nommoit ainsi, parce que les chevaliers qui y avoient combattu venoient, au retour, souper autour d'une table ronde.

ORDRE *d'Encina*, ou *du Chêne*. (ESPAGNE.)

Établi, à ce qu'on dit, en 722, par Garcias Ximénez, roi de Navarre. On lui donnoit, pour décoration, une croix rouge sur un chêne.

ORDRE de la Genette. (FRANCE.)

Attribué à Charles Martel, duc des Français, et maire du palais, qui l'institua, dit-on, l'an 732, en mémoire de la victoire qu'il remporta la même année sur les Sarrazins, dans les plaines de Vouillé, entre Tours et Poitiers. On lui donna le nom de la Genette, parce qu'entre les dépouilles prises sur les ennemis, on trouva une grande quantité de fourrures de genette.

La marque de cet ordre devoit être une genette assise sur une terrasse émaillée de fleurs, et suspendue à trois chaînons d'or.

NOTE.

La Genette est un animal un peu plus petit que la civette; et portant, comme elle, un sac dans lequel se filtre une humeur odorante, mais moins forte et de moins de durée. Sa peau fait une fourrure légère et très-jolie; son poil est doux et mollet, d'un gris cendré, brillant et marqué de taches noires, rondes, et nettement séparées sur les côtés du corps, mais qui se réunissent de si près sur la partie du dos, qu'elles paroissent former des bandes noires continues qui s'étendent tout le long du corps. On trouve cet animal en Espagne et dans le Levant.

ORDRE *de la Raison.* (ESPAGNE.)

On dit que cet ordre n'étoit conféré qu'à des personnes dont la noblesse étoit bien connue, qui avoient été à la guerre, ou qui avoient rendu quelque service considérable; qu'en les faisant chevaliers, on leur donnoit une lance, au bout de laquelle il y avoit un petit étendard; qu'ils devenoient par là chevaliers bannerets; et l'abbé Justiniani assure que l'on trouve encore de ces chevaliers dans l'Andalousie. Mais il y a sans doute erreur ici: ces prétendus chevaliers de la Raison pourroient bien n'être autre chose que ces seigneurs bannerets, comme il y en a en quelques royaumes, et comme il y en a eu en France; on sait qu'on y donnoit autrefois ce nom aux gentilshommes qui possédoient de grands fiefs et qui avoient droit de porter, dans les armées du roi, une bannière sous laquelle marchaient cinquante hommes d'armes avec un grand nombre d'archers et d'arbalétiers.

partes sur la partie du dos, du côté par où se font les bandes noires continuent d'être tout le long du corps. On trouve ces armures en Espagne et dans le

1751.

ORDRE de Frise , ou de la Couronne
royale. (FRANCE.)

Attribué à Charlemagne, qui le créa, dit-on, pour récompenser les Frisons des secours qu'il en avoit reçus dans ses guerres contre les Saxons.

Les chevaliers, à ce qu'on ajoute, portoient, sur un habit blanc, une couronne en broderie d'or, avec cette devise, *coronabitur legitimè certans*, celui qui combat pour la bonne cause sera couronné.

ORDRE de Notre-Dame-du-Lis. (ESPAGNE.)

Attribué à Garcias V, roi de Navarre, qui, si l'on en croit certaines chroniques, l'institua en 1048, à l'occasion d'une image de la Vierge qu'on avoit trouvée miraculeusement dans un lis, et qui guérit ce prince d'une maladie dangereuse. Voyez l'article du Vase de lis de la Vierge.

Les chevaliers, qui devoient être nobles, portoient, sur la poitrine, un lis d'argent en broderie.

ORDRE de *Saint-Côme et Saint-Damien.*
(PALESTINE.)

L'abbé Justiniani fait venir cet ordre de certains hospitaliers de Palestine, dont il prétend que l'on fit des chevaliers pour les récompenser du zèle avec lequel ils s'appliquoient au soin des malades, et au rachat des chrétiens captifs chez les infidèles; et il leur donne pour marque distinctive une croix rouge sur un habit blanc. Mais le père Hélyot, tome 1, pag. 275, montre, en deux mots, que cet écrivain se trompe, et qu'il a confondu sans doute ces prétendus chevaliers avec une congrégation de chanoines réguliers, dits de la Pénitence des martyrs, qui portoient une croix rouge sur un habit blanc.

ORDRE de *Saint-Géréon*. (PALESTINE.)

Ménénius parle de cet ordre sur le témoignage d'un voyageur, qui dit avoir vu, dans la Palestine, des chevaliers portant une croix patriarchale, semblable à celle qui est dans les armes du royaume de Hongrie. Il y a des auteurs qui attribuent la fondation de cet ordre à l'empereur Frédéric Barberousse; d'autres à l'empereur Frédéric II. Les uns donnent aux chevaliers de Saint-Géréon une croix patriarchale d'argent, posée sur trois montagnes de sinople en champ de gueules, c'est-à-dire, vertes sur un fond rouge: d'autres racontent qu'ils avoient, sur un habit blanc, une croix noire en broderie sur trois montagnes de sinople; d'autres leur donnent une croix différente. Ainsi, on ne peut rien assurer touchant cet ordre, que Favin, sans aucun fondement, prétend avoir été soumis à la règle de saint Augustin.

Il y a bien de l'apparence, ajoute le père Hélyot, de qui tout ceci est tiré, tome 1, p. 281, que ces chevaliers de Saint-Géréon étoient les mêmes que ceux de Hongrie, que le jésuite

Inchoffer, dans les Annales ecclésiastiques de ce royaume, dit avoir été connus sous le nom de porte-croix. Voyez l'article suivant.

ORDRE des Porte - Croix de Hongrie.

Le même, à ce que l'on conjecture, que celui de Saint-Géréon, dont on vient de parler.

Voici ce qu'en dit le père Hélyot, tome 1, page 281.

En l'an 1000, le pape Sylvestre II envoya à saint Etienne, premier roi chrétien de Hongrie, la couronne de ce royaume, avec une croix patriarchale qu'il pouvoit faire porter devant lui. Il se peut que ce prince ait établi des officiers pour faire porter cette croix, et que, dans la suite, on en ait formé un ordre qui ne subsiste plus.

Ainsi, tout se réduit sur cet ordre à des conjectures : cependant l'ordre de Saint-Etienne d'Autriche en est regardé, par quelques-uns, comme la continuation ou le renouvellement.

ORDRE *du Cygne.* (CLÈVES.)

Favin , dans son Théâtre d'honneur , raconte qu'en 711 , Thierrî , duc de Clèves , laissa , en mourant , ses États à Béatrix , sa fille unique ; que les seigneurs du pays ayant voulu se rendre indépendans , cette princesse se retira au château de Neubourg , près du bourg de Nimègue , où étant un jour à la fenêtre , triste et pensive , elle vit , sur le Rhin , un navire qui venoit à voiles déployées ; que , dans ce navire , il y avoit un chevalier , nommé Eslie , armé de toutes pièces , qui portoit pour cimier , sur son casque , un cygne blanc à la tête élevée et couronnée , et que ce chevalier ayant abordé au château , il offrit ses services à la princesse , lui promettant de la défendre contre ses ennemis ; qu'il se fit connoître à elle sous le nom de *chevalier du Cygne* ; que Béatrix l'épousa ; et qu'à cette occasion , elle institua un ordre de chevalerie sous le nom d'ordre du Cygne.

D'autres font remonter cet ordre jusqu'à un Sylvius *Brabo* , qui , disent-ils , a donné son nom au pays de Brabant , et qui vivoit au temps de Jules César.

Favin ajoute que, l'an 1615, Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nemours, sous Henri IV, roi de France, voulut établir cet ordre du Cygne, comme étant propre et particulier à sa maison, mais qu'il n'exécuta pas ce projet. Ce furent, sans doute, dit Hélyot, les fables et les chimères sur lesquelles on fonde l'institution de cet ordre, qui l'en empêchèrent. *Voy.* Hélyot, tome 8, page 443.

ORDRE de Notre - Dame du Rosaire.

On l'a attribué à saint Dominique; mais on s'est trompé. Ce saint a établi une dévotion, et non pas un ordre du Rosaire.

Ce qui a donné lieu à cette erreur, ce sont des armées de croisés qui se formèrent dans le treizième siècle, en France, contre les Albigeois; et en Espagne, au diocèse de Tolède, contre les Maures. Comme ces croisés portoient, outre le chapelet, des croix semblables à celles que saint Dominique avoit données à un ordre de chevalerie qu'il avoit institué (*voy. Milice de J.-C.*),

on les a pris pour des chevaliers, et on a fait, des armées qu'ils composoient, un ordre de chevalerie, auquel on a donné le nom du Rosaire.

Au reste, si cet ordre avoit réellement existé, les historiens de l'ordre de Saint-Dominique n'auroient pas manqué d'en faire mention, et aucun n'en n'a parlé.

ORDRE *de Saint-Georges à Rome.*

Comme les auteurs ne s'accordent ni sur la forme, ni sur l'origine, ni sur le fondateur de cet ordre, que quelques-uns attribuent au pape Alexandre VI, il convient de le ranger au nombre des ordres supposés.

ORDRE *de Tunis.*

Établi, dit-on, en 1535, par l'empereur Charles-Quint, après qu'il eut rétabli Muley Hassan dans le royaume de Tunis, en Afrique.

Le collier, selon les auteurs qui parlent de cet ordre, étoit composé de plaques d'or garnies de pierreries, entre lesquelles il y avoit des pierres à feu jetant des étincelles, et au bas, une bande où étoit le mot *Barbaria*, Barbarie; à cette bande pendoit une croix de saint André, avec des pierres jetant aussi des étincelles.

NOTE.

En 1535, Charles - Quint passa effectivement en Afrique avec une armée de plus de cinquante mille hommes, et rétablit Muley Hassan sur le trône de Tunis. Il put, à cette occasion, faire frapper des médailles, et fabriquer des colliers sur les modèles que nous venons de décrire, et les distribuer à ceux qui s'étoient distingués; mais rien ne prouve qu'il ait institué un ordre de Tunis.

ORDRE *du Tusin.* (AUTRICHE.)

Fondé, dit-on, par les archiducs d'Autriche, vers le milieu du seizième siècle. Du reste, on ne sait ni son origine, ni pourquoi on lui a

donné le nom de *Tusin*. Seulement *Justiniani* assure que les chevaliers portoient une croix verte pleine sur un manteau rouge. Tout porte à croire cet ordre supposé.

ORDRE de *Notre-Dame de la Victoire*.

Seulement projeté, à ce qu'on croit, après la fameuse victoire de Lépante, gagnée, le 11 octobre 1571, par les chrétiens sur les Turcs.

FIN.

ERRATA.

- Page 5, ligne 14 ; dixième, lisez neuvième.*
- Page 15, ligne 4 ; turcopolier, lis. turcopolier.*
- Page 16, ligne 3 ; à trois pointes, lis. à huit pointes.*
- Page 106, ligne 3 ; le pays, lis. les pays.*
- Page 129, ligne 4 ; de 1589, lis. de 1789.*
- Page 137, ligne 14 ; pl. VIII, n° 8, lis. pl. VIII, n° 3.*
- Page 171, Ordre du Bain, ligne 3 de ladite page ; après ces mots, avec la légende qu'on vient de lire, ajoutez le nombre des chevaliers est de trente-six.*
- Page 173, en tête de l'Ordre du Fer-d'Or et du Fer-d'Argent, lis. 1414, pour 1114.*
- Page 175, ligne 4 ; Hist. de Fr. de Velly, pages 357 à 377, lisez Hist. de Fr. de Velly, tom. 15, p. 159.*
- Page 219, Ordre du Chardon, ligne 10 ; après ces mots, il n'est composé que d'une seule classe, ajoutez de chevaliers, au nombre de douze, etc.*
- Page 257, ligne 1^{re} ; des chevaliers, lis. des chevalières.*
- Page 281, Ordre de la Noble Passion, ligne 15 de ladite page ; est une croix d'or, lis. est une étoile d'or.*
- Page 283, pl. XXII, n° 4 ; ce que l'on voit au dessus de la tête de lion qui surmonte la croix de saint George de Bavière, est une portion du collier de l'Ordre, et ne fait pas partie de la croix.*
- Page 296, Ordre de Saint-Janvier, ligne 5 ; émaillées de blanc, lis. émaillées de blanc sur fond d'or flamboyé de rouge.*
- Page 320, pl. XXV, n° 4, Croix du Mérite militaire de Hesse-Cassel. La légende doit être écrite transversalement, et non pas circulairement, dans le médaillon.*
- Page 339, Ordre de Saint-Patrice, ligne 3 de ladite page ; il n'est composé que d'une seule classe, lisez il n'a qu'une seule classe composée de seize chevaliers, etc.*
- Page 343, dernière ligne ; omnia vincit, lisez omnia relinquit.*